

FRESEdE

Ecole supérieure fribourgeoise
d'éducateur – éducatrice de l'enfance

Échéancier du suivi pratique 2022-2023 Année de formation : 1^{ère}

29.08. au 23.09.2022

Autoévaluation à restituer le 23.09.2022 au plus tard

Étudiant-e : rédige son autoévaluation avec le document « Autoévaluation et appréciation » et complète le document « Contexte professionnel ». Restitue les documents aux FPP et mentor-e. Se prépare pour l'entretien tri/quadripartite à l'aide de son autoévaluation. Réfléchit en fonction de ses besoins, forces, limites et envies aux futurs objectifs de 1^{ère} année.

19.09.2022

Séance d'information avec les employeurs

La séance d'information en présence des employeurs est planifiée au lundi 19.09.2022 à 19h à l'ESSG.

23.09 au 30.09.2022

Appréciations

Mentor-e : planifie l'entretien tri/quadripartite (si possible au terme de la séance d'information)

FPP et **mentor-e** : lisent l'autoévaluation et réalisent l'appréciation de départ sur le document « Autoévaluation et appréciation ».

03.10. au 21.10.2022

Entretien tri/quadripartite et finalisation de la convention

Étudiant-e, **FPP**, **mentor-e** et **réfèrent-e terrain** : se rencontrent en entretien tri/quadripartite. Complètent la feuille « Projection » du fichier « Documentation du suivi pratique ». Définissent les dates et modalités d'évaluation sur la feuille « 1^{ère} année ».

Étudiant-e : rédige le procès-verbal de l'entretien puis le transmet au mentor-e pour accord. L'étudiant diffuse ensuite le procès-verbal à tous les acteurs.

04.11.2022 au plus tard

Convention signée

Mentor-e : assure que le fichier « Documentation du suivi pratique » soit inséré sur le DPF de l'étudiant-e (dossier personnel de formation) et que la feuille « Convention 1^{ère} » soit signée par tous les acteurs.

16.01. au 08.02.2023

Bilan semestriel

Mentor-e et **étudiant-e** : se rencontrent pour le bilan semestriel. Le/la mentor-e est responsable de planifier et préparer le bilan jusqu'à la fin du processus et l'obtention des signatures.

Suivi pratique sur le terrain
Entretiens Étudiant-e-FPP/Étudiant-e-Réfèrent-e

FRESEdE

Ecole supérieure fribourgeoise
d'éducateur – éducatrice de l'enfance

22.05. au 02.06.2023

Autoévaluation au
plus tard le **02.06.23**

Étudiant-e : réalise une autoévaluation de sa pratique en complétant la feuille « 1^{ère} année » du fichier « Documentation du suivi pratique ». Remet son autoévaluation aux mentor et FPP.

Mentor-e : planifie les entretiens tri/quadripartite.

Mentor-e et FPP : prennent connaissance de l'autoévaluation avant la rencontre.

02.06. au 16.06.2023

Évaluation FPP au
plus tard le **16.06.23**

FPP : finalise l'évaluation des compétences travaillées et inscrit les commentaires sur la feuille « 1^{ère} année » du fichier « Documentation du suivi pratique ».

19.06 au 05.07.2023

Entretien
tri/quadripartite

Étudiant-e, FPP, mentor-e et référent-e terrain : se rencontrent en entretien tri/quadripartite. Discutent de l'année écoulée et de la validation de la pratique à l'aide de l'autoévaluation de l'étudiant-e et l'évaluation du/de la FPP.

Mentor-e : vérifie que les capacités en lien avec la convention annuelle soient évaluées. Rédige le procès-verbal de l'entretien et le diffuse à tous les acteurs.

07.07.2023

Préavis signé

Mentor-e : assure que le préavis de validation de la pratique soit signé par tous les acteurs. Remet également le préavis au secrétariat de l'ESSG.